

Référentiel RSE

GLOBAL COMPACT – ECOVADIS

Charte : Ethique des affaires

Diffusion

Interne
Externe

Sur le réseau
Consultable sur demande

Etat des révisions

	A			
Date : Rédacteur	05/06/18 G. LINGAT / G. BASSET			
Date : Vérificateur	07/06/18 D. PIERRU			
Date : Approbateur	07/06/18 Ph. CHATRON			

Révision	Raison de la modification	Nature de la modification
A	Création	/

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	COMMUNIQUÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	3
3.	DÉFINITION.....	4
4.	ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION.....	4
5.	MISE EN APPLICATION.....	5
6.	LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.....	6

1. INTRODUCTION

En tant que SICT, les activités du Groupe ABMI sont essentiellement tertiaires. Elles se concrétisent par des études techniques et scientifiques ainsi que des activités de gestion de projet.

Ces projets sont développés dans nos propres agences et éventuellement sur les sites de nos clients dans le cadre d'assistance technique.

Le Groupe ABMI a décidé de **promouvoir les bonnes pratiques** et l'information concernant **l'éthique des affaires** dans le cadre des prestations vendues mais aussi au niveau de différents types d'achats.

Au travers de cet engagement le Groupe ABMI souhaite compléter sa démarche de **"responsabilité sociétale"** dans le cadre du développement durable qualifié par GLOBAL COMPACT.

Le communiqué de la direction générale guide l'action du Groupe sur ces valeurs. (Voir § 2)

2. COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE

Le 5 juin 2018

Dans la continuité de notre engagement aux 10 principes du pacte mondial des nations unies, nous avons souhaité établir la présente charte qui explique et rappelle d'une part les bons usages en matière d'éthique des affaires et d'autre part les valeurs de l'entreprise.

Notre volonté d'excellence pour atteindre nos objectifs et défendre nos intérêts conduit ABMI à agir en respectant ses valeurs, et ce même dans la compétition avec nos concurrents.

L'intégrité et la loyauté ont toujours été les maîtres mots du Groupe ABMI, je profite de la présente charte pour les mettre en évidence.

Ainsi, parmi nos valeurs, nous avons le thème **"Bâtir la confiance"**. Nos clients doivent pouvoir avancer en toute sérénité, en s'appuyant sur un partenaire solide. Autonomes, nous agissons de façon responsable en respectant toujours nos engagements.

Le sens de l'initiative et la motivation des collaborateurs sont une des bases de la progression du Groupe ABMI.

Je fais confiance à l'encadrement et à son sens des responsabilités pour garantir l'éthique à tous des stades du développement des affaires.

Je m'engage naturellement à communiquer et partager ces valeurs au sein du Groupe ABMI.

Bien sincèrement,

Philippe CHATRON

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ABMI Groupe

3. DEFINITION

"L'éthique des affaires regroupe l'ensemble des règles, des normes, des codes ou des principes qui orientent les comportements vers plus de moralité et de véracité dans chaque situation rencontrée" (Lewis, 1985).

L'éthique des affaires répond donc à une logique utilitariste : refuser de faire du profit au détriment de ses valeurs. Cela se traduit concrètement par des systèmes et organisations clairement mis en place dans l'entreprise.

Dans ce cadre, ABMI a décidé d'écrire la présente charte qui met en évidence les valeurs que doivent avoir les différentes instances de son entreprise :

- Les respects de la législation : code du travail mais également normes URSSAF sur les politiques de déplacements par exemple,
- La loyauté, l'honnêteté et la confiance envers nos clients, nos partenaires et fournisseurs, nos salariés et candidats,
- L'intégrité : par exemple dans le cas des cadeaux clients, nous faisons en sorte qu'ils n'aient pas de valeur financière et portent des valeurs de partage,
- Le respect des procédures internes.

Les relations avec les clients et les fournisseurs sont fondées sur des éléments factuels, indépendamment des intérêts personnels, permettant de garantir les intérêts respectifs des parties prenantes.

Les relations et la compétition avec les concurrents et confrères doivent être empreintes de ces mêmes valeurs.

4. ELEMENTS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

Afin d'informer les parties prenantes concernées par l'éthique des affaires, les vecteurs de communications suivants sont ou peuvent être utilisés :

- La présente charte,
- L'Information et rappel du Président-Directeur Général,
- Les documents contractuels concernés (Devis, commandes, contrat cadre ...)
- Les réunions de présentation auprès des managers du Groupe,
- Le processus d'intégration des nouveaux collaborateurs, lorsqu'ils sont concernés.

La mise à jour des documents ci-dessus sera réalisée progressivement à compter de la date de publication du présent document.

Nota : dans le Groupe les relations commerciales sont administrativement cadrées par des CGA et des CGV.

5. MISE EN APPLICATION

Les responsabilités des relations clients et fournisseurs sont confiées à différents niveaux de l'encadrement de l'entreprise.

Les collaborateurs ou les fonctions promoteurs des règles de la charte sont principalement :

- La direction générale (CODIR et COMEX)
- Les directions régionales
- Les directions d'agences
- Les fonctions commerciales & managériales :
 - Ingénieurs d'affaires
 - Responsables grands comptes
 - Responsables d'agences
 - Chefs de projets
 - Responsables BU
 - Responsables BE
 - Les fonctions support

Cette organisation permet aussi d'étendre, si nécessaire, ces principes et ces valeurs aux collaborateurs de l'entreprise qui seraient impliqués dans des échanges commerciaux dans le cadre des projets sur lesquels ils interviennent.

Les relations de tous ordres et les échanges commerciaux (ventes et achats) sont fondés sur :

- La confiance
- La probité
- Le respect des engagements

Ces préceptes de fonds rejoignent les critères principaux de l'État d'Esprit du Groupe ABMI.

NOTRE ÉTAT D'ESPRIT

Au quotidien, nos équipes sont animées par 3 valeurs partagées. Plus que des mots, ce sont de véritables guides d'action.

SE METTRE A L'ÉCOUTE

Travailler « pour » vous ne suffit pas, nous travaillons vraiment « avec » vous : en prêtant une oreille attentive à vos enjeux et à vos besoins. C'est la condition sine qua non pour faire preuve de pertinence et de proactivité.

BÂTIR LA CONFIANCE

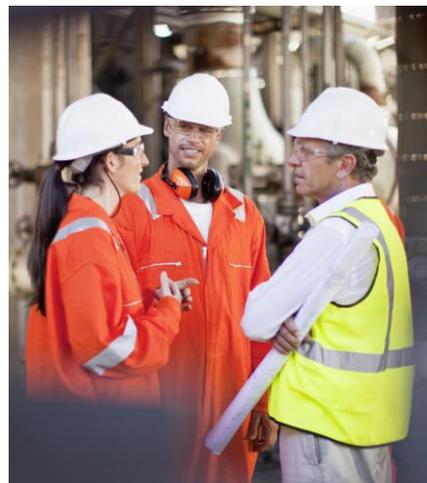
Vous devez pouvoir avancer en toute sérénité, en vous appuyant sur un partenaire solide. Autonomes, nos équipes agissent de façon responsable en respectant toujours leurs engagements.

DÉMONTRER NOTRE AGILITÉ

Vos projets méritent des réponses et des équipes sur mesure. La souplesse dans notre relation est toujours gage de succès et de réactivité.

NOTRE ENGAGE- MENT

Nous développons et nous maintenons les certifications et labels obtenus dans nos domaines-clés : nucléaire, défense, énergie, éco-design, responsabilité environnementale (Global Compact) ...



6. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe ABMI ne tolère aucune forme de corruption ou de détournement en vue d'obtenir un avantage commercial. Le Groupe ABMI s'engage à interdire toute corruption active ou passive auprès de ses clients, fournisseurs, partenaires ou institutions.

La direction du Groupe ABMI sensibilise chaque collaborateur du Groupe à exercer son activité en toute honnêteté, toute transparence afin de s'assurer que toutes ses actions aient uniquement pour objectif de défendre les intérêts de l'entreprise et ceci sans léser les tierces parties citées ci-dessus.

Ainsi, si un collaborateur était dans une situation de recevoir ou donner un cadeau (bien matériel ou invitation), il doit se demander si cette action peut porter atteinte aux intérêts de l'entreprise.

Dans le cas d'une acceptation, le collaborateur doit savoir si ce cadeau peut être considéré comme une récompense, un paiement indu ou un pot de vin. Dès lors, le collaborateur en question doit en référer à sa hiérarchie pour validation. Au final, ces avantages ne devront être en aucune façon une source d'embarras pour le Groupe.

Nota : L'analyse des risques commerciaux est faite en comité pluridisciplinaire (commerce / technique / qualité / recrutement / ressources humaines) avec la participation de la direction. Cette démarche permet de garantir des décisions basées sur l'éthique et la probité.

Toutes les prestations et affaires traitées dans le cadre général sont régies par la présente note de fonctionnement. Cependant, certaines spécifications des contrats cadre ou des contrats d'études clients évoquant ce sujet, lorsqu'ils sont mis en place, peuvent subroger les critères du présent document.